



Economie forestière Suisse et  
Groupement suisse pour les régions  
de montagne

## Prise de position au sujet des forêts de montagne

### Prise de position au sujet des forêts de montagne

#### Sept revendications pour les forêts de montagne

1. Il faut intensifier l'entretien et l'exploitation des forêts de montagne. En effet, elles sont devenues trop denses, trop vieilles et souffrent d'une dynamique de rajeunissement insuffisante. Elles possèdent aussi un grand potentiel inexploité de production de bois.
2. Seule une forêt entretenue et exploitée de façon adéquate peut assurer durablement ses fonctions de protection et de maintien de la biodiversité.
3. L'entretien et l'exploitation des forêts de montagne par leurs propriétaires sont d'une importance primordiale pour la société et doivent donc être rétribués par les pouvoirs publics de manière équitable.
4. Les gains de productivité déjà réalisés ainsi que la forte demande pour le bois donnent lieu d'espérer que les entreprises forestières retrouveront les chiffres noirs. Mais pour cela, il faut aussi une amélioration des conditions cadre, tout particulièrement pour les entreprises forestières de montagne. La politique de place économique et la politique régionale de la Confédération et des cantons ont ici un rôle à jouer.
5. L'entretien et l'exploitation des forêts de montagne nécessitent une desserte suffisante. La Confédération et les cantons doivent allouer plus de moyens à cet effet et simplifier les procédures d'autorisation.
6. L'entretien et l'exploitation des forêts de montagne nécessitent une ouverture de la politique forestière vers plus d'économicité et d'esprit d'entreprise.
7. Les organisations de protection de la nature et de l'environnement devraient mieux prendre en considération les conditions économiques des entreprises forestières de montagne.



**Economie forestière  
Suisse**

Rosenweg 14  
4501 Soleure  
Tél. 032 625 88 00  
Fax 032 625 88 99  
info@wvs.ch  
www.wvs.ch



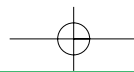
**Groupement suisse  
pour les régions de  
montagne**

Seilerstrasse 4  
3001 Berne  
Tél. 031 382 10 10  
Fax 031 382 10 16  
info@sab.ch  
www.sab.ch



L'économie forestière des régions de montagne est confrontée à de grands défis sylvicoles et économiques. Faute d'entretien, les forêts de montagne risquent de perdre leurs fonctions de protection contre les dangers naturels et de maintien de la biodiversité. De plus, elles sont largement sous-exploitées, de sorte qu'un potentiel important de création de valeur échappe aux régions de montagne.

Aussi l'Economie forestière Suisse (EFS) et le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) publient-ils la prise de position ci-après, suivie d'un catalogue de revendications devant permettre d'assurer l'entretien et l'exploitation des forêts de montagne. Sont particulièrement nécessaires: la création de meilleures conditions cadre pour les propriétaires forestiers, l'indemnisation des frais qu'ils encourent pour les prestations d'intérêt public, et un soutien public accru pour la construction et l'entretien de dessertes.



## 1. Intensification des soins et de l'exploitation

Si le volume sur pied, en moyenne suisse, était encore de 250 m<sup>3</sup> par hectare en 1950, il est actuellement de 359 m<sup>3</sup> par hectare (Source: IFN3, WSL/OFEV, 2007). Les forêts de nos Alpes, en particulier, deviennent toujours plus denses et plus sombres. Il ressort du troisième inventaire forestier national que l'exploitation du bois et la mortalité naturelle des arbres n'atteignent ensemble que 63% de l'accroissement, voire seulement 28% sur le versant sud des Alpes. Cette proportion est de 91% pour l'ensemble de la Suisse.

Une telle évolution n'est pas souhaitable du point de vue sylvicole. Elle entraîne un vieillissement des forêts de montagne et compromet ainsi leur stabilité et leur rajeunissement, ce qui est particulièrement préoccupant dans le cas des forêts protectrices. Il est donc urgent d'intensifier l'entretien et l'exploitation des forêts de montagne.

L'évolution constatée est aussi indésirable du point de vue de l'économie des ressources, de la politique économique et de la politique climatique. Car seule une intensification de l'exploitation des forêts de montagne permettra d'augmenter encore le potentiel d'utilisation du bois en Suisse. Dans les stations favorables du Plateau, l'accroissement est déjà pleinement exploité.

## 2. Protection et biodiversité ont besoin de forêts entretenues

Le Programme forestier suisse (PFS), fruit d'un large consensus, est un programme d'action de la Confédération, qui fixe et coordonne les mesures que celle-ci entend mettre en œuvre dans le domaine forestier jusqu'en 2015. Il prévoit de mettre l'accent sur la stabilité des forêts protectrices et le maintien de la biodiversité. Mais les propriétaires ne peuvent garantir ces objectifs qu'en soignant et exploitant leurs forêts de manière appropriée.

En Suisse, les forêts de montagne protègent l'espace vital ou économique de plus d'un million de personnes contre les dangers naturels. Or cette fonction protectrice est aujourd'hui menacée. Les spécialistes estiment à quelque 150 000 hectares la surface de forêts protectrices insuffisamment entretenues. Cela ne représente pas moins de 12% de l'ensemble des forêts suisses. Le déficit d'entretien des forêts de montagne compromet aussi leur biodiversité, car certaines mesures de soins et formes d'exploitation sont essentielles pour contribuer à maintenir ou accroître celle-ci.

## 3. Rétribution appropriée des prestations d'intérêt général

Depuis 1990, les résultats d'exploitation des entreprises forestières publiques sont, en moyenne, déficitaires. La situation est particulièrement aiguë dans les entreprises forestières de montagne. Jusqu'à présent, la production de bois participait au financement des différentes prestations d'intérêt général. Mais il n'est plus possible d'exiger des propriétaires forestiers, publics comme privés, qu'ils continuent à consentir des déficits d'exploitation pour assurer les fonctions de protection, de biodiversité et de déassement de leurs forêts. Aussi l'EFS et le SAB demandent-ils une indemnisation des propriétaires forestiers par les pouvoirs publics pour les frais liés aux prestations d'intérêt public. Cette indemnisation serait calculée en fonction des prestations.

La nécessité d'agir est d'autant plus marquée dans le cas des forêts de montagne, qui protègent des dangers naturels la population et l'économie locales aussi bien que le trafic de transit. La garantie à long terme des soins aux forêts de montagne est donc avant tout une tâche de la Confédération. Le Programme forestier suisse a d'ailleurs défini des priorités en ce sens. Toutefois, des restrictions budgétaires fédérales, ainsi qu'une définition restrictive du terme forêt de protection, risquent de compromettre les soins aux forêts de protection.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2008, la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) accorde plus de liberté et de responsabilité aux cantons en matière financière, y compris dans le domaine de la politique forestière. Les cantons ont en outre la possibilité de créer, pour l'indemnisation des frais nécessaires à la fourniture des prestations forestières d'intérêt public, des bases légales allant plus loin que ce qui est prévu dans la loi fédérale sur les forêts. L'EFS et le SAB enjoignent les cantons de montagne à faire usage de ces possibilités.

## 4. Les entreprises forestières de montagne ne doivent plus être déficitaires

Depuis 1980, les prix du bois ont baissé de moitié alors que les salaires ont doublé. Bien qu'elles aient constamment accru leur productivité, les entreprises forestières enregistrent en moyenne, depuis 1990, des résultats d'exploitation négatifs. Les collaborations interentreprises dans la planification, la récolte et la vente ainsi que l'externalisation de certains travaux de soins et de récolte permettront d'autres gains de productivité encore, notamment parce que ces mesures favorisent l'engagement d'engins forestiers modernes. En montagne, toutefois, la topographie limite les possibilités de mécanisation.



L'assainissement financier de l'économie forestière nécessite non seulement des gains de productivité, mais aussi une amélioration des prix du bois ainsi qu'une exploitation accrue des forêts. La forte demande et la tendance à la hausse observées sur le marché du bois depuis deux ou trois ans donnent des raisons d'espérer. La chance existe que des entreprises forestières bien structurées et bien dirigées retrouvent les chiffres noirs. Mais on peut douter que ce scénario optimiste soit aussi applicable aux entreprises forestières de montagne sans une amélioration fondamentale de leurs conditions cadre.

Malgré l'amélioration tendancielle de la situation économique des entreprises forestières, la balance suisse du commerce extérieur du bois et des produits du bois accuse un déficit annuel de l'ordre de 2,5 milliards de francs (Source: La forêt et le bois. Annuaire 2006. OFEV). La Suisse exporte du bois brut et importe des produits déjà transformés. C'est là un potentiel important de création de valeur qui échappe à l'économie nationale. La perte est d'autant plus sensible pour les régions de montagne, dont le bois est une des rares ressources. L'EFS et le SAB demandent donc à la Confédération et aux cantons de faire une place à la promotion du bois indigène dans leur politique de place économique et leur politique régionale.

## 5. Meilleure desserte des forêts de montagne

Dans les années 70 et 80 du siècle dernier, la Confédération et les cantons ont encouragé financièrement la construction de routes forestières. Depuis lors, le Plateau dispose de bonnes dessertes pour la quasi-totalité de ses forêts. Mais ensuite, les cordons de la bourse ont sans cesse été resserrés, ce qui, ajouté aux frais de construction plus élevés et aux procédures d'autorisation laborieuses, a fait que, précisément en région de montagne, de nombreux projets nécessaires ne se sont pas réalisés. C'est ainsi que les forêts de montagne présentent un gros retard sur celles du Plateau dans leur degré de desserte.

Or elles ont besoin de routes forestières en tant que dessertes de base afin que leur entretien et leur exploitation puissent s'effectuer de manière économique, c'est-à-dire à l'aide du transport par câble. Il importe que les dessertes manquantes soient réalisées rapidement. L'EFS et le SAB demandent donc à la Confédération et aux cantons de mettre à nouveau plus de moyens à disposition pour la desserte des forêts de montagne et de simplifier les procédures d'autorisation. La législation fédérale a besoin d'être réformée à cet égard. Il incombe aussi aux cantons de montagne de mettre à profit dans ce sens l'autonomie financière et législative accrue que leur confère désormais la RPT. Compte tenu des économies que permet la mécanisation, il conviendra d'intégrer dans la réflexion les questions relatives aux limitations de tonnage et à la géométrie des véhicules. Les routes forestières ne servent pas seulement à l'exploitation des forêts, mais aussi à l'agriculture, à l'économie alpestre et, dans les régions touristiques, à la mobilité douce dans le cadre des loisirs et des vacances.

## 6. Plus d'économicité et d'esprit d'entreprise dans la politique forestière

La rétribution des prestations d'intérêt public et le développement des dessertes ne peuvent constituer qu'une partie d'une politique globale des forêts de montagne. Les propriétaires de ces forêts ne se voient pas en premier lieu comme des bénéficiaires de subventions, mais bien comme des gestionnaires et exploitants forestiers et des producteurs de bois, désireux de vendre leurs produits à des prix de marché au moins suffisants pour couvrir leurs coûts.

Jusqu'ici, l'aspect économique n'a pas été suffisamment intégré dans la politique forestière. Les propriétaires n'étaient pas incités à soigner et exploiter leurs forêts de manière durable. Au contraire, le corset des réglementations s'est resserré toujours plus. L'EFS et le SAB demandent d'urgence une ouverture de cette politique forestière restrictive vers plus d'économicité et d'esprit d'entreprise, ainsi qu'un encouragement plus marqué à la consommation de bois indigène dans le cadre de la politique de place économique. Par exemple, la Confédération pourrait aussi décider d'examiner pour chaque projet de construction une variante utilisant le bois et jouer en cela un rôle d'exemple. Une politique forestière durable doit réaliser un meilleur équilibre entre les aspects économique, écologique et social.

## 7. Collaboration avec les protecteurs de la nature et de l'environnement

L'EFS et le SAB souhaitent une collaboration avec les organisations de protection de la nature et de l'environnement. Ils appellent celles-ci à mieux tenir compte, dans leurs réflexions, de la situation économique des entreprises forestières de montagne. Une politique forestière et environnementale globale doit pondérer de manière appropriée les intérêts des propriétaires forestiers de montagne, de la société, de l'écologie et de l'économie. Les propriétaires forestiers ont besoin d'une bonne desserte et d'une politique forestière favorisant l'esprit d'entreprise, afin de pouvoir soigner et exploiter les forêts de montagne de manière durable dans l'intérêt de l'ensemble de la société.

